

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit des obligations : Droit de la responsabilité civile (4DR1057)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 3 ph	cont. continu	

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Objectifs:

Ce cours vise à faire acquérir aux étudiants les connaissances fondamentales de droit de la responsabilité civile (RC) et à les rendre capables d'identifier et de résoudre des problèmes juridiques dans ce domaine. Il vise également à sensibiliser les étudiants à l'aspect de politique juridique de cette matière (répartition de la responsabilité entre l'auteur du dommage et la victime respectivement leurs assurances).

Contenu:

Après une introduction portant sur la notion, les délimitations, les fondements et les sources légales de la RC, la première partie du cours est consacrée aux conditions générales, à savoir le préjudice, la causalité et l'illicéité. La deuxième partie a comme objet la responsabilité fondée sur la faute (responsabilité aquilienne) ainsi que les différentes formes de responsabilité objective (notamment la responsabilité de l'employeur et la responsabilité du détenteur de véhicule à moteur). La troisième partie est consacrée à la réparation du préjudice avec l'action en dommages-intérêts, l'évaluation du dommage, la détermination des dommages-intérêts, la collision de responsabilités ainsi que la réparation du tort moral. La dernière partie du cours traite de la pluralité de responsabilités et des liens entre la RC et les assurances privées et sociales.

Forme de l'évaluation:

Examen écrit dans le cadre de l'examen de la partie générale du code des obligations.

Documentation:

Le cours se base sur l'ouvrage de Christoph Müller, Responsabilité civile extracontractuelle, Bâle 2013.